

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, pris les décisions suivantes :

DÉCLASSEMENT DU TÈNEMENT IMMOBILIER DE L'ANCIENNE ÉCOLE PUBLIQUE

Constate la désaffectation du tènement immobilier de l'ancienne école publique depuis fin 2015 ; décide son déclassement et son intégration dans le domaine privé communal,

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – EXTENSION DE COMPÉTENCES

Approuve le transfert de la compétence « eau » en tant que compétence optionnelle à compter du 1er janvier 2019 et la modification des statuts en résultant.

FONDS DE CONCOURS SIEL : EXTENSION BTS P. "TRAMBLE"

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

DEMANDES DE SUBVENTION :

SUBVENTION PEP 42 : PRIX LITTÉRAIRE PEP42 ASSE CŒUR VERT

Alloue une somme de 25 €. à l'Association des PEP 42 ZA Malacussy Rue Agricole Perdiguier 42100 ST ETIENNE pour rendre pérenne une des actions phare de l'association : le « Prix littéraire PEP42-ASSE Cœur Vert » 14ème édition, auquel une classe de l'école publique participe.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DEMANDÉE PAR LA COOPÉRATIVE

Attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la coopérative scolaire pour financer la réalisation d'un vitrail à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre.

SUBVENTION DEMANDÉE PAR LE GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Refuse de donner une suite favorable au courrier du Groupement Départemental des Lieutenants de Louveterie de la Loire sollicitant une aide financière.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

Désigne Mme Françoise GERY, déléguée communale au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1er janvier 2019.

TRANSMISSION PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE DES MARCHÉS PUBLICS

Accepte la convention V11 actualisée en août 2018, relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, par l'application ACTES entre la Commune de St Germain Laval et le représentant de l'Etat suite à la dématérialisation des marchés publics au 1er octobre 2018.

GROUPEMENT DE COMMANDE AMPLIVIA : AVENANTS

Choisit l'option 1 relative à la signature des avenants à la convention de groupement Amplivia en vue de la répartition des frais de gestion et d'activation et autorise Monsieur le Maire à les signer.